VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

# PARIONS SPORT

Par Snow10213244 Postée le 14/05/2023 15:18

Comment faire pour arrêter les paris sportif ?

---

**Mise en ligne le 17/05/2023**

Bonjour,

L'aide aux joueurs se décline de plusieurs manières, au travers d'interdictions de jeux mais aussi avec des prises en charge spécifiques en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) ou en unité hospitalière d'addictologie

Les interdictions de jeux s'appliquent aux casinos terrestres, aux clubs de jeux et aux sites de jeux en ligne agréés par l'ANJ (Autorité Nationale des Jeux). Si les paris sportifs s'effectuent en ligne, il est possible de procéder à une auto-exclusion pour chacun des sites sur lesquels un compte est ouvert. Il est possible également demander à l'ANJ une interdiction volontaire de jeux qui bloque l'accès à tous les sites de jeux en ligne agréés pour une durée de 3 ans.

Ces mesures ne peuvent s'appliquer si c'est dans des bars tabacs que les paris se font puisqu'aucun contrôle d'identité n'est effectué. Pour plus de précisions sur les interdictions, nous vous invitons à consulter les articles ci-dessous.

Concernant l'aide possible en CSAPA, il s'agit d'accompagnements vers l'arrêt ou la gestion des pratiques de jeux auprès de professionnels qualifiés. Ces prises en charge sont individuelles, des approches collectives sont parfois proposées au travers de groupes de parole ou d'ateliers thérapeutiques. Chaque joueur est considéré et accompagné selon la nature précise de ses difficultés, l'aide peut donc être à la fois psychologique, sociale, éducative et médicale si nécessaire. Les consultations en CSAPA sont confidentielles et non payantes. Nous vous joignons en bas de message les coordonnées de plusieurs centres de consultation à Limoges.

Dans le cas où vous auriez besoin de revenir vers nous, n'hésitez pas bien entendu. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h du matin au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat individuel de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Bien cordialement.

---

## POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIV

---

### CSAPA BOBILLOT

**80, rue François Perrin**
**87000 LIMOGES**

**Tél : 05 55 34 43 77**
**Site web : www.centrebobillot.fr**
**Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, le mercredi journée continue**
**Accueil du public : Sur rendez-vous aux horaires d'ouverture**
**Substitution : Unité méthadone : du lundi au vendredi de 9h à 12h**
**Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous aux horaires d'ouverture, notamment le mercredi après-midi. Sur différents lieux à Limoges et dans le département**
**COVID -19 : Reprise normale des consultations avec protocole sanitaire dans le respect des mesures barrières**

Voir la fiche détaillée

### CSAPA DE LIMOGES-ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 87

**5 avenue Garibaldi**
**87000 LIMOGES**

**Tél : 05 55 34 46 00**
**Site web : addictions-france.org/etablissements/csapa-de-limoges/**

**Secrétariat : Du lundi au vendredi : 8h à 18h**
**Accueil du public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 en continue et le 1er samedi du mois : 8h30-12h.**

Voir la fiche détaillée

**En savoir plus :**

- "L'aide spécialisée"

**Autres liens :**

- "Les auto-exclusions"
- "L'interdiction volontaire de jeux"